



SESSION PLENIERE DES 12 ET 13 DECEMBRE 2016

FEUILLE DE ROUTE REGIONALE SUR LA  
TRANSITION ENERGETIQUE (2017 – 2021)

A l'occasion de la présentation du Budget Primitif, l'exécutif régional a présenté un rapport intitulé « feuille de route régionale sur la transition énergétique (2017 – 2021) ».

Ce document développe les mesures suivantes :

- développer la **production d'énergie renouvelable** pour tripler la production d'énergie régionale renouvelable d'ici 2021 ;
- transformer le **parc immobilier** et amplifier l'efficacité énergétique des entreprises pour avoir 100 000 logements rénovés d'ici 2021 ;
- développer la **mobilité durable** pour être la 1<sup>ère</sup> région de France en mobilité durable ;
- **stocker l'énergie**, le carbone et développer les usages innovants pour aider les entreprises ligériennes à conquérir des secteurs émergents ;
- construire les **réseaux intelligents** pour faire du Grand Ouest la référence d'excellence sur les réseaux Intelligents.

Il présente également les piliers transversaux :

- **sensibiliser** pour faire évoluer les comportements ;
- développer et promouvoir les **formations** aux métiers de la transition énergétique ;
- accompagner chaque **territoire** dans un projet concret ;
- assurer une **gouvernance** partagée et amplifier les outils d'observation.

Il affiche enfin l'objectif d'être une région exemplaire.

Le CESER commente ce rapport dans cet avis, que la CGT a voté. Il s'agit bien d'un vote sur l'avis du CESER, pas sur le document de la Région.

### CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER

(téléchargeable dans son intégralité sur [www.ceser.paysdelaloire.fr](http://www.ceser.paysdelaloire.fr))

L'avis appuie ses positions sur les précédentes contributions du CESER (rapport « les défis énergétiques à 2020 » de 2012, avis sur la transition énergétique de 2014) et :

- ✚ s'interroge sur le **financement** de la **transition** énergétique ;
- ✚ appuie à la **sensibilisation** et à la formation la plus large ;
- ✚ affirme que « **l'objectif de 24 % de production d'énergies renouvelables semble inatteignable pour 2021** » ;
- ✚ approuve les **travaux d'économie d'énergie** pour les parcs immobiliers, générateurs d'emplois locaux ;
- ✚ remarque qu'il serait utile de qualifier la ressource des unités de **méthanisation** afin que leur "taille reste raisonnable sans se concurrencer et que leur développement n'aille pas à l'encontre de la nécessaire prévention de la production et de la réduction des déchets, ni ne contribue à dégrader d'avantage la qualité de l'air" ;

- ✚ soutient l'expérimentation de co-combustion de biomasse à **Cordemais** ;
- ✚ souhaite des précisions sur le **marché carbone** local ;
- ✚ souligne la nécessité de s'interroger sur la manière de **faire évoluer les choix de transports de marchandises** au-delà des études réalisées sur le sujet ;
- ✚ indique la vigilance à avoir sur l'origine des matériaux constituant les batteries pour le **stockage de l'énergie** et souhaite voir explorée la piste du réemploi des batteries ;
- ✚ souhaite avoir un état des lieux de la situation à fin 2016, de manière à pouvoir établir ensuite un suivi à partir de ce tableau de bord.

**Le CESER émet un avis favorable** sur la feuille de route sur la transition énergétique.

### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIDIER ROBERT**

La CGT remercie la Commission 4 et, plus particulièrement, le rapporteur et la chargée d'études, de leur travail réalisé en un temps une fois de plus limité.

Elle partage globalement les remarques de la Commission, notamment celle sur le fait que la Région doit montrer l'exemple avec la gestion de ses bâtiments, en regardant les réductions d'énergies envisageables.

Cependant, nous devons regarder la réalité : **le réchauffement climatique nous impose de repenser notre modèle de développement, basé sur l'utilisation des ressources fossiles, dans un contexte où le droit à l'énergie laisse de côté 3 milliards d'êtres humains dans le monde.**

En France, la **précarité énergétique** touche 14 % de la population - en Pays de la Loire, 1 habitant sur 10 vit en-dessous du seuil de pauvreté - et c'est cette même population qui habite souvent les logements les moins bien isolés. La rénovation de l'habitat, premier secteur de consommation de l'énergie, est une nécessité. Encore faut-il que cette rénovation soit accessible à tous. Une véritable filière d'amélioration de l'habitat doit être mise en place et nos concitoyens les plus précaires doivent être aidés.

Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et réduire les inégalités entre les pays et entre les citoyens **nécessite de s'attaquer à l'organisation libérale de la société** (transports, habitat, urbanisme, relocalisation de la production...) dans un cadre où l'aspiration à la démocratie conduit à rapprocher les lieux de décision des citoyens et où la mondialisation des échanges et des conséquences impose un raisonnement ouvert sur l'Europe et le monde.

La France a déjà effectué plusieurs transitions énergétiques par le passé et elle a su mettre en place un service public national du gaz et de l'électricité pour répondre aux besoins du pays au sortir de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale. Fournir une énergie de qualité à un prix coûtant stable et bas était un formidable défi pour les usagers et pour l'industrie car la multiplication des entreprises de production et de distribution ne pouvait fournir une réponse cohérente et optimale ! **Or, c'est cette réussite qui a été détruite depuis l'ouverture du capital d'EDF et de Gaz de France** devenu GDF Suez puis Engie ensuite.

Depuis, **le prix du KWh et de la molécule de gaz n'a jamais été aussi bas sur les marchés et aussi élevé pour les consommateurs !**

**Promouvoir une transition énergétique au profit de tous nécessite de s'appuyer sur des opérateurs publics** et de réfléchir sur le long terme et sans effet d'affichage. C'est dans ce contexte que la CGT défend **le maintien de la centrale électrique de Cordemais** avec le développement de l'expérimentation de la biomasse. Elle approuve donc la remarque du CESER sur ce point, tout en s'interrogeant sur la nature des déchets utilisés : la production de la biomasse ne doit pas se faire aux dépens de l'environnement. La CGT défend également, dans l'immédiat, le maintien de la production charbon de Cordemais dont les émissions sont minimales par rapport aux centrales allemandes.

La loi sur la transition énergétique et la croissance verte fixe des grands objectifs qui, pour la CGT, sont incohérents, voire contradictoires. **Il paraît illusoire de diminuer l'usage des ressources fossiles et des émissions de gaz à effet de serre dans un contexte de démographie positive et de nécessaire réindustrialisation.**

La CGT partage les interrogations de l'avis sur le **secteur des transports** (deuxième consommateur d'énergie et premier émetteur de gaz à effet de serre en France), sur l'évolution des choix de transport. Ce secteur subit des décisions à contresens (fermeture de lignes ferroviaires, report de l'écotaxe, libéralisation des bus en-dessous de leur coût de revient (0,04 € contre 0,08 € au km en moyenne). Au niveau régional, l'accent mis dans le budget 2017 sur les aménagements routiers interroge.

Enfin, la CGT partage les remarques de l'avis concernant **le stockage de l'énergie et les nouveaux carburants**. Ces derniers peuvent participer d'une économie circulaire, non délocalisable et du développement humain durable.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis.

**VOTES : L'avis a été adopté par 73 voix pour, 4 contre, 1 abstention.**